



ASSEMBLEE NATIONALE

XIVe Législature

Mardi 16 février 2016

SEANCE DES QUESTIONS ORALES DANS DEBAT

de

Question de monsieur Christian Bataille député du Nord

à

M. Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre de l'Economie, je vous interpelle sur la situation préoccupante du site Akers de Berlaimont dans le Nord et les menaces qui pèsent sur ses salariés.

L'histoire de cette entreprise débute en 1927, à l'époque Chavanne-Ketin. Elle est spécialisée dans les traitements thermiques et l'usinage de cylindres de laminoirs jusque 100 tonnes et tout spécialement l'usinage de cylindres profilés. Elle a connu jusqu'à 800 salariés.

Après avoir changé plusieurs fois de propriétaire elle a été rachetée en 1998 par le suédois Akers. Si l'activité a été régulièrement réduite, notamment avec la fermeture de l'aciérie en 2011 et le transfert de cette production sur le site de Thionville, les cylindres de laminoirs traités et usinés par Akers Berlaimont sont reconnus dans le monde entier et par leurs principaux clients : Ascométal - Arcelormittal ou Thyssen Krupp.

Après une restructuration intervenue en août dernier, Akers Berlaimont a été placée en redressement judiciaire. Une annonce qui est intervenue la veille de la vente de Akers AB à un groupe américain (Ampco-pittsburgh) excluant les activités françaises. Cette procédure d'abandon a profondément choqué la centaine de salariés de cette entreprise qui s'est immédiatement mobilisée pour conserver son outil de travail.

Aujourd'hui la recherche d'un repreneur dans le cadre d'un « plan de cession » est toujours en cours pour pérenniser le site de Berlaimont et éviter des conséquences collatérales dans quarante quatre autres entreprises locales.

Dans ce secteur de la Sambre-Avesnois, traumatisé par la disparition d'autres entreprises industrielles importantes, les salariés s'interrogent sur les moyens de répondre à ces méthodes d'un groupe étranger qui décide de la disparition d'une entreprise française performante et ayant un savoir faire reconnu.

Aussi, je vous demande Monsieur le ministre de préciser les moyens que vous pouvez mettre en œuvre pour accompagner et soutenir la recherche d'un partenaire industriel afin d'assurer la poursuite de l'activité du site Akers de Berlaimont et la sauvegarde des emplois.

Monsieur Christian Eckert. Secrétaire d'État auprès du ministre des Finances et des Comptes publics, chargé du Budget.

Monsieur le président, Monsieur le député Christian Bataille, je vous prie d'excuser l'absence de monsieur le ministre de l'Economie qui m'a chargé de vous transmettre sa réponse.

Akers France, spécialisé dans la fabrication de cylindres de laminoirs pour l'industrie métallurgique, vous l'avez rappelé, est présent dans votre région, à Berlaimont, une centaine d'emplois et à Thionville (176 salariés) et dispose d'un établissement en Belgique de 87 salariés. Confronté à la concurrence exacerbée des pays à bas coûts, Akers France a connu de lourdes pertes : 18 millions de résultats négatifs pour un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros en 2013. Devant cette problématique, Akers AB, vous l'avez rappelé également, a décidé de se séparer de la totalité de Akers France. Akers France a été placé en redressement judiciaire à la fin de novembre dernier. Les services de l'Etat se sont mobilisés face à cette situation que subit Akers France et surtout ses salariés. En effet, dès les premières difficultés, les commissaires au redressement productif de votre région et de Lorraine, mais aussi les Préfets concernés, se sont impliqués dans la recherche d'une solution. Dès cet instant, une recherche de repreneur a été mise en place par l'administration judiciaire, recherche de repreneur à laquelle ont contribué tant les services de la direction générale aux entreprises de Bercy que notre agence de prospection à l'international Business France.

Six acteurs industriels se sont intéressés au dossier et quatre ont concrétisé leur démarche par le dépôt d'une offre le 8 février dernier. L'Etat, par l'intermédiaire des commissaires au redressement productif et de l'administration judiciaire, étudie actuellement ces offres pour déterminer celle permettant de préserver et au delà de développer l'outil industriel et ainsi de

sauvegarder les emplois.

Des éclaircissements, voire des améliorations, peuvent être demandés aux porteurs des offres. A cette fin, plusieurs réunions en présence des acteurs locaux et des porteurs de projets sont programmées entre le 16 et le 24 février 2016. Par ailleurs, pour rendre ces offres de reprise les plus ambitieuses possible, le cabinet du ministre de l'Economie échange avec les clients pour qu'ils manifestent leur intérêt pour cette capacité industrielle et qu'idéalement ils prennent des engagements de volume d'activité.

Pour permettre aux porteurs d'amender leur offre, éventuellement favoriser l'émergence d'autres offres, la date limite de remise des propositions de reprise définitives a été fixée au 24 février 2016 ; la présentation des offres recevables aux institutions représentatives du personnel étant prévue le 25 février 2016. L'audience d'examen des offres de reprise est, quant à elle, fixée au 17 mars 2016.

Vous voyez, monsieur le Député, combien l'Etat, le Gouvernement, est déterminé à maintenir et à développer cette activité industrielle sur notre territoire national et, en particulier, dans le département de la Moselle que je connais bien, et celui du Nord que vous avez évoqué et que vous représentez ici.

M. Christian Bataille. Je veux dire Monsieur le Ministre ma satisfaction pour votre réponse détaillée, nous verrons effectivement l'avenir. Vous avez compris que tout mon intérêt porte sur le site de Berlaimont. J'ai la plus grande estime pour l'industrie de la Moselle également mais je veux aussi vous indiquer, parce que cette rumeur a circulé, que la solution ne pourra pas être le transfert de la presse de Berlaimont à Thionville, et donc la disparition de Berlaimont au bénéfice de Thionville, mais qu'il s'agit de préserver les deux unités.